Annexe 3 à l'arrêté n° 2019-23 du 24 octobre 2019 relatif à l'élection partielle des représentants des étudiants aux commissions recherche des facultés de Santé, Sociétés et Humanités et des Sciences et à la commission formation de la faculté des Sciences de l'Université de Paris

## Rattachements des UFR aux facultés

FACULTE DE SANTE	
Issues de Paris Descartes	Issues de Paris Diderot
Faculté de médecine	UFR de médecine
Faculté de chirurgie dentaire	UFR d'odontologie
Faculté de pharmacie de Paris	

FACULTE DES SCIENCES	
Issues de Paris Descartes	Issues de Paris Diderot
Faculté des sciences fondamentales et biomédicales	UFR de mathématiques
UFR de mathématiques et informatique	UFR d'informatique
	UFR de physique
	UFR de chimie
	UFR de sciences du vivant
	Ecole d'ingénieur Denis Diderot
	Institut universitaire de technologie de Paris de
	l'université Paris Diderot

Sont également électeurs ou éligibles au sein de la faculté des Sciences, les étudiants :

- du département de formation de Licence L1 et L2 sciences exactes de l'université Paris Diderot
- de l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques de l'université Paris Diderot

FACULTE SOCIETES ET HUMANITES	
Issues de Paris Descartes	Issues de Paris Diderot
Facultés de sciences humaines et sociales	UFR d'études anglophones
Faculté de droit, d'économie et de gestion	UFR d'études interculturelles de langues appliquées
Institut de psychologie	UFR géographie, histoire, économie et sociétés
Institut universitaire de technologie de Paris de	UFR de langues et civilisations d'Asie orientale
l'université Paris Descartes	
UFR de sciences et techniques des activités	UFR de lettres, art et cinéma
physiques et sportives	
	UFR de linguistique
	UFR Institut des humanités, sciences et sociétés